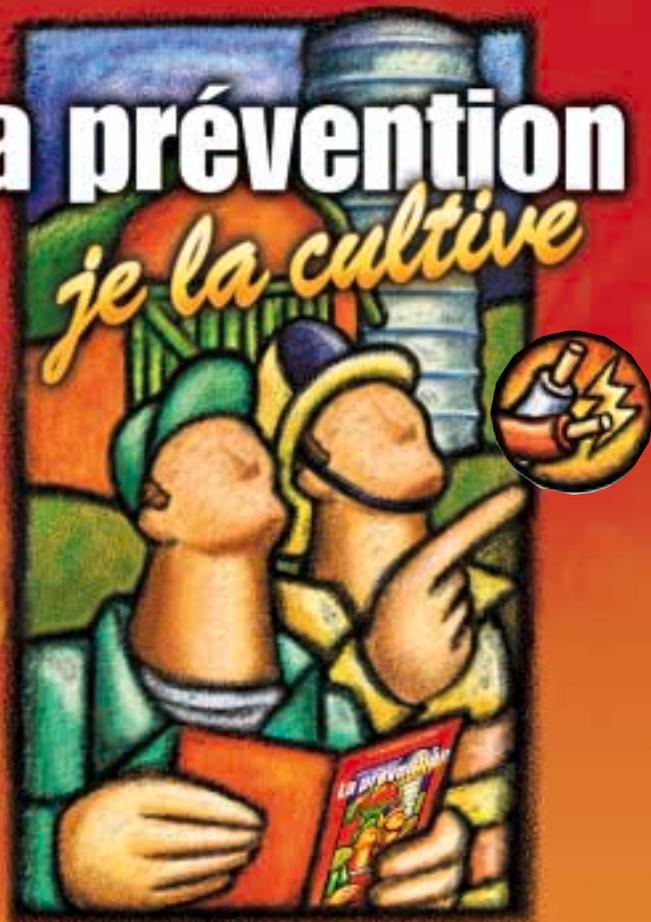


LES INCENDIES À LA FERME

La prévention

je la cultive



Trois règles d'or à observer

- 1** *Chacun son métier!*
Ne vous improvisez pas électricien.
Faites toujours appel à un maître électricien pour vos travaux électriques.
- 2** *Soyez toujours vigilant!*
Nettoyez et inspectez régulièrement vos installations électriques et faites remplacer rapidement tout élément défectueux ou détérioré.
- 3** *Ce qui est temporaire n'est pas permanent!*
N'utilisez jamais en permanence des appareils ou des accessoires électriques conçus pour un usage temporaire.

Sécurité publique
Québec

Avec la participation de :
• Ministère de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation

UPA
L'Union des
producteurs
agricoles

PROMUTUEL

Hydro
Québec

La corporation
des maîtres électriciens
du Québec

